



GYM Détente Adultes - YOGA - PILATES

SAISON 2026 – 2027

**Reprise des Activités le lundi 8 septembre 2026
Fin des cours le vendredi 25 juin 2027.**

Vous trouverez sur le dépliant joint ou sur le site, toutes les informations relatives aux différents cours que propose la Vendéenne Eссор pour cette saison 2026 - 2027.

Les activités se déroulent pendant les périodes scolaires et prennent fin le vendredi 25 Juin 2027.

Congés scolaires prévus pour l'année 2026 - 2027 (Zone B) :

▪ Vacances Toussaint	:	Samedi 17/10/2026	au	Dimanche 1/11/2026
▪ Vacances de Noël	:	Samedi 19/12/2026	au	Dimanche 3/01/2027
▪ Vacances d'Hiver	:	Samedi 20/02/2027	au	Dimanche 7/03/2027
▪ Vacances Printemps	:	Samedi 17/04/2027	au	Dimanche 2/05/2027
▪ Pont de l'Ascension	:	Jeudi 06/05/2027	au	Dimanche 9/05/2027

Pour votre adhésion (à un ou plusieurs cours), il suffit de compléter et fournir les documents suivants :

- **Le document " Adhésion et inscription "**,
- **Votre règlement** – voir ci-après,
- **L'autorisation parentale** pour les **enfants mineurs**,

IMPORTANT :

Votre inscription comprend la cotisation de 10 euros pour adhésion à la Vendéenne Eссор et la cotisation pour participation(s) aux cours selon vos choix et le tableau ci-après.

L'inscription ne sera validée et acceptée qu'après la remise du dossier complet et dans la limite des places disponibles à chacun des cours

Votre demande d'inscription marque votre adhésion à l'association Vendéenne-Eссор.

Elle permet la participation, en tant que membre, à l'assemblée générale de l'association et la tenue des fichiers administratifs, et donne votre consentement sur la gestion de données numériques.

En cas d'effectif insuffisant pour l'organisation d'un cours, l'association se réserve la possibilité de modifier la planification de la séance (modification d'horaire ou suppression).

TARIF par COURS selon le mois d'adhésion	Inscription entre Sept. et Déc.	Inscript. pour Janvier	Inscript. pour Février	Inscript. pour Mars	Inscript. pour Avril
GYM détente Inscription au Premier cours	100 euros	70	60	50	40
PILATES	150 euros	95	85		
YOGA	150 euros	95	85		
GYM détente Cours supplémentaires à GYM, YOGA ou PILATES	50 euros	35	30	25	20
Réduction « famille » (conjoint et/ou enfants)	- 10 euros				

Pour toute inscription 2026-2027, la Vendéenne Eссор accorde à chaque adhérent une réduction exceptionnelle de 15 euros à déduire de sa cotisation globale, remise possible en raison de la bonne marche des activités 2025-2026 de l'association.

Remise de votre dossier d'inscription

Par COURRIER, ou en le déposant **avant le Mardi 1^{er} Septembre 2026**, à
VENDÉENNE-ESSOR - Pôle Associatif Boîte 104 - 71 Bd Aristide Briand - 85000 La Roche sur Yon,
ou le samedi 5 septembre au Hall d'accueil de la salle des Arts martiaux Impasse J. Guillemot
(permanence de 9 h à 12 h.)

N.B. : Inscriptions aux cours enregistrées par ordre d'arrivée.

Aux nouveaux adhérents

Si votre décision est hésitante,
venez assister ou participer gracieusement à une première séance avant de vous engager.

Règlement de l'adhésion

Le règlement de votre adhésion sera effectué par chèque établi à l'ordre de **"Vendéenne-Essor"**.

Les **"Coupons Sport"** ou **"Chèques Vacances"** sont également acceptés.

Tous les chèques seront remis à l'encaissement à compter du 31 octobre 2026.

Sur demande, et à préciser lors de votre inscription, nous pouvons établir une attestation après encaissement de votre règlement.

Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf cas de force majeure. Il sera retenu au minimum 20 euros pour frais de dossier par inscription.

Durée des cours et informations diverses

Pour l'organisation des cours, la Ville de La Roche-sur-Yon ou les Maisons de Quartier mettent des salles à notre disposition. Elles sont partagées avec d'autres associations. Les créneaux horaires attribués le sont généralement pour une heure. Le service des Sports de la Ville rappelle aux responsables que la durée des cours doit être respectée afin de libérer la salle selon l'horaire prévu. Nous vous invitons donc à arriver avant le début du cours.

Les règles d'accès pour les activités sur tapis en salle de judo devront également être respectées.

Prévoir éventuellement une serviette de plage ou tapis mousse de gym.

Les vestiaires sont parfois partagés et non surveillés, nous vous recommandons de prendre toute précaution pour objet, vêtement ou document de valeur, et également vos clés de voiture !

En cas d'indisponibilité de salle (réservation ponctuelle par la ville de LRSY ou maisons de quartier), le ou les cours qui y sont proposés peuvent temporairement changer de lieu, ou si impossibilité être annulés.

Assurances

L'assurance des membres des associations sportives est réglementée par les articles 37, 38 et 38-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000.

La VENDÉENNE-ESSOR a souscrit auprès du Crédit Mutuel un contrat d'assurance Individuelle accident N°HABK12516805570-F pour le compte de ses membres régulièrement inscrits :

- Chaque adhérent peut obtenir à sa demande l'ensemble des dispositions du contrat.
- Si les prestations proposées par l'assurance du Crédit Mutuel semblent insuffisantes, toutes garanties complémentaires seront à souscrire par l'adhérent lui-même auprès d'une compagnie de son choix.

Le contrat d'assurance couvre les accidents corporels survenus au cours des activités de l'association. Tout accident doit être déclaré dans les cinq jours. La déclaration écrite est obligatoire.

Pour les remboursements des frais, l'adhérent doit solliciter au préalable son organisme de Sécurité Sociale et sa caisse d'assurances complémentaires avant l'intervention du Crédit Mutuel.

Par son inscription, l'adhérent reconnaît avoir été informé des dispositions relatives aux assurances.

Contact Internet

Vous pouvez retrouver toutes les informations générales de VENDÉENNE-ESSOR sur le site Internet de l'association www.vendeenne-essor.fr ou faire demande par mail à ve.secretariat@gmail.com.

Vendéenne-Essor : Pôle Associatif - Boîte 104 – 71 Bd Aristide Briand - 85000 LA ROCHE SUR YON

☎ 06 04 04 43 77 – vendeenne.essor@gmail.com – Site internet : www.vendeenne-essor.fr

Association loi 1901, déclarée à la Préfecture de la Vendée le 3 mai 1957, n° 1642 J.O. du 16 mai 1957
Agrément préfectoral au titre des activités sportives n° S/03 85 858 du 24 janvier 2003